OPEN DATA: LES DONNÉES LIBÉRÉES DOIVENT-ELLES GRATUITES?

Entretien avec Simon Chignard

Simon Chignard a participé dès 2010 à l'animation de l'ouverture des données publiques de Rennes Métropole, territoire pionnier en France. Il est à titre bénévole président de l'association Bug (innovation sociale et numérique) et vice-président de la Cantine numérique rennaise.

- Une donnée ouverte est décrite par 8 principes (énumérés par le Groupe de Sébastopol en Californie, fin 2008), dont le principe de donnée brute (mise sous forme première). Cependant, certains traitements ne sont pas souvent nécessaires ?
- « Il faut confronter la donnée brute aux données contextualisées : on ne veut pas de données agrégées, par exemple pas de données sur la variation d'une année sur l'autre, etc... On s'en fiche qu'il y ait eu 15% de progression, on veut les chiffres bruts et qu'on puisse ensuite calculer les 15% nous-mêmes. Si on peut avoir des données quotidiennes, il n'y a pas de nécessité d'avoir les données agrégées au mois. »
- Pouvez-vous nous parler des licences ?
- « Une collectivité aujourd'hui qui se lancerait, elle aurait un choix de plus en plus clair : est-ce que je prends la licence ouverte d'EtaLab ou est-ce que je prends la licence ODBL, proposée par l'Open Knowledge Fondation ?
 - Il y a un projet de loi de décentralisation qui prévoit que notamment les collectivités ont une obligation d'ouvrir leurs données. Ça serait un premier pas, car aujourd'hui l'OpenData c'est une option : une collectivité peut dire qu'elle ne le fait pas, ce n'est pas sa priorité. L'Etat pourrait pousser les collectivités à publier des données. On essaie de pousser à un OpenData par défaut, mais EtaLab n'est pas un gendarme donc ça reste encore difficile. »

- Est-ce qu'il faudrait monétariser la libération des données ou est-ce que c'est un coût inutile qui freine le mouvement ?
- « Si la question est : est-ce que les données ouvertes doivent-elles être gratuite ? , dans l'absolue je dirais oui, elles devraient être gratuites (ça fait partie des 2 principes ajoutés par l'Open Knowledge Fondation). Les données ouvertes brutes devraient être gratuites. Si des tiers conçoivent des APIs au-dessus de ces données brutes, avec laquelle ils ajoutent une valeur, alors ça ne choque personne, même les partisans de la gratuité, que cette API soit payante. Une donnée brute à priori est un bien non-exclusif, non-rival : si je télécharge le fichier, rien ne vous empêche de le faire.

Le fondateur de l'Open Knowledge Fondation, Rufus Pollock, disait clairement qu'il est d'accord avec l'idée que des APIs peuvent être payantes.

Il faut donc rentrer dans le détail, la question est trop large... »

- DataPublica est une strat-up qui récolte des données brutes gratuites et revend ensuite des données agrégées.
- « Ce que fait DataPublica pose une question sur la valeur : où est la valeur ? Est-ce que la valeur est dans la donnée brute elle-même ou estce que la valeur vient parce qu'il sait la mettre en forme, l'agrège avec d'autres données, etc... »
- Avec quelles licences peut-on commercialiser les données gratuites aujourd'hui?
- « Dans les 2 licences Open Data (licence ouverte et ODBL), on a la possibilité de faire un usage commercial des données, mais pas nécessairement simplement une appli payante, mais même si quelqu'un veut acheter les données sous la forme d'un DVD, vous avez le droite de le faire. C'est la question de la réutilisation commerciale ou non commerciale. Aujourd'hui on permet la réutilisation commerciale. D'un point de vue juridique, tout ce qui est domaine de la donnée publique, le droit européen rajoute une contrainte : vous ne pouvez pas discriminer le tarif de la donnée selon l'usage commercial ou non commercial. En gros je ne peux pas dire, si je suis une collectivité ou l'Etat, je ne peux pas dire à quelqu'un : pour toi c'est payant parce que tu fais des affaires, et pour l'autre c'est gratuit. »